

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 OCTOBRE 2023 À 19 HEURES 30

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, à 19h30.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. MARAIS Gérard, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. FREGOLENT Pierre, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : Mme ROUCHE Diane, M. SOZZI François, Mme LEVEAU Sylvie, Mme AMIOT Pascale.

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. SOZZI François pouvoir donné à M. Sami BEN OUADA
Mme AMIOT Pascale pouvoir donné à M. GEOFFROY Didier

Secrétaire de séance : M. BOUDOT Stéphane

Date de convocation : 20 octobre 2023

Date d'affichage : 20 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 17

Quorum atteint : 15 conseillers sur 19

1-Nomination du secrétaire de séance

M. BOUDOT Stéphane est nommé secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

2-Approbation du Procès -verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2023

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2023, qui est adopté à l'UNANIMITÉ.

3-Administration générale

N° 2023/50 - Acquisition de la voirie « chemin des Meules »

M. le Maire présente la délibération qui vise à acquérir la voirie « Chemin des Meules » située à Chevannes, 91750.

Il remercie les membres du syndicat de la copropriété du chemin des Meules de leur présence.

M. le Maire détaille le principe de cette acquisition :

- il y a une nécessité pour la commune à avoir une gestion globale et harmonisée des réseaux (routiers et sanitaires),
- les propriétaires actuels s'engagent à faire réaliser à leur frais les travaux de conformité demandés par le SIARCE,
- la commune achète les parties communes goudronnées en l'état,
- la commune achète le Chemin des Meules pour la somme symbolique de 1€,
- les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge des vendeurs.

M. le Maire soumet au vote cette délibération qui est adoptée à l'UNANIMITÉ

N° 2023/51 - Délibération relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU)

M. le Maire procède à la lecture de la totalité de la délibération.

M. le Maire explique ensuite à l'aide d'un diaporama les détails de l'ancien projet aux fins de comparaison avec le nouveau plan d'aménagement, plus respectueux de l'environnement ainsi que la densité de logements qui est revue à la baisse avec notamment la suppression de logements collectifs et sociaux qu'il considère inadaptés à Chevannes.

Il indique également la suppression de 1 de logements sociaux sur 3 demandés par l'ancienne majorité afin de n'avoir au final qu'un projet ne comportant que de l'acquisition.

La commune disposant de suffisamment de logements sociaux actuellement et considérant le projet de réaménagement du quartier Clémenceau en cours.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le lancement d'une procédure de déclaration de projet, portant sur l'intérêt général.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la MAJORITÉ des suffrages exprimés, Le Conseil municipal :

POUR	14	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, M. DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc
CONTRE	3	M. MARAIS Gérard, M. GEOFFROY Didier, Mme AMIOT Pascale
ABSENCE	0	

N° 2023/52 - Délibération prescrivant l'élaboration du PLU, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation

M. le Maire procède à la lecture de la totalité de la délibération.

M. le Maire présente et expose les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un plan local d'urbanisme est rendu nécessaire ainsi que ses objectifs.

M. le Maire évoque la nécessité de réguler et cadrer de manière plus forte l'urbanisation de la commune afin de préserver le caractère rural et l'identité propre à la commune et donc de limiter l'expansion de la commune.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés,
Le Conseil municipal :

POUR	14	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, , M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, , Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc
CONTRE	3	M. MARAIS Gérard, M. GEOFFROY Didier, Mme AMIOT Pascale,
ABSENTION	0	

N° 2023/53 - Mise en place de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 01/01/2024

M. le Maire présente la délibération qui vise à adopter le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024.

Cette nomenclature devient obligatoire pour la collectivité.

M. le Maire présente cette délibération et explique que cette délibération a déjà été soumise en 2022 mais qu'il n'a pas été possible de l'appliquer tant en ce qui concerne les services des finances publiques que le Centre de Gestion (CIG).

M. le Maire mentionne l'avis favorable du comptable.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à **PUNANIMITÉ**.

N° 2023/54 - Autorisation d'un protocole transactionnel avec la Société AGD

M. le Maire présente cette délibération qui consiste à mettre en place un protocole transactionnel avec la Société AGD.

M. le Maire procède aux rappels des faits : en 2019, des travaux ont été réalisés à la salle de la Bergerie.

La facture attenante a été adressée à la commune pour un montant de 17511€ le 27 novembre 2019.

En février 2020, une communication de l'ancien maire de l'époque stipule qu'il n'y a aucune facture en souffrance et que toutes les factures sont réglées.

Fin 2020, M. le Maire est contacté par cette société qui indique être toujours dans l'attente de son paiement.

Face à cela M. le Maire mène les investigations nécessaires et ne trouvent aucun devis ou bordereau de chantier en mairie.

Face à cette situation, il est proposé un accord transactionnel afin de procéder au paiement échelonné conformément à l'échéancier du protocole.

Cette délibération vise à informer le conseil de cette situation anormale et à valider collégialement le paiement de la somme, malgré l'absence totale de suivi dans la commande publique.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à **PUNANIMITÉ**.

N° 2023/55 - Décision modificative N° 1

M. le Maire laisse la parole à M. Mohamed BEN OUADA, 2^{ème} adjoint aux finances, budget, fiscalité, qui présente la délibération et la ventilation de la modification budgétaire.

Celle-ci fait suite à l'augmentation de l'indice de rémunération des agents de la fonction publique pour permettre la bonne prise en compte des paies du mois de décembre ainsi que la hausse des coûts de l'énergie.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à **l'UNANIMITÉ**

4- Informations diverses

4.1 Décisions du Maire

M. le Maire présente la liste des décisions.

4.2 Identification zone énergie verte

M. le Maire informe de la tenue prochaine d'un débat relatif à l'implantation de dispositif de création d'énergies vertes sur la commune.

Ce débat est imposé par la loi et fera l'objet d'une délibération adressée en préfecture.

4.3 Création des places de stationnement

M. le Maire informe de la nécessité de créer des emplacements de stationnements - matérialisés par des marques au sol - pour encadrer le stationnement résidentiel. Cette démarche expérimentale se réalise en concertation avec les riverains qui sont invités à faire part de leurs remarques et commentaires. L'objectif de la démarche est de répondre à une demande de la Gendarmerie Nationale (brigade de Ballancourt) visant à structurer et sécuriser le stationnement résidentiel à Chevannes.

4.4 Marché éclairage public

M. le Maire informe du marché pour le passage en LED qui est imminent et être en cours de rédaction du cahier des charges. Il rappelle les subventions obtenues (20 % au titre du fond vert et 50 % au titre de la région ile de France).

4.5 Marché des assurances

M. le Maire informe de la consultation lancée pour le renouvellement des contrats d'assurance véhicules et immobilier de la commune.

Les contrats actuellement en place sont inadaptés à nos besoins.

4.6 Achat d'un véhicule

M. le Maire informe de l'acquisition conformément au budget voté en 2023 de l'achat d'un véhicule utilitaire de type Renault Master benne au profit des services techniques en remplacement du véhicule Citroën Berlingot qui est destiné à la réforme après 20 ans de service.

4.7 ECT Centre équestre aménagement

M. le Maire informe de l'état d'avancement du projet de centre équestre. En effet le porteur de projet initial ne semble plus être en capacité de réaliser le projet. ECT s'engage à trouver un porteur de projet pour permettre la réalisation de ce projet conformément à la volonté de la commune.

M. le Maire informe également de l'organisation imminente d'une campagne de plantation par les enfants de l'école du Centre « 1 arbre 1 enfant » sur le mois de décembre.

Le nécessaire sera fait pour sécuriser l'accès des enfants.

4.8 Travaux médiathèque

M. le Maire informe du lancement des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de la médiathèque qui devrait débuter début décembre 2023 pour une durée de 2 à 3 mois.

L'objectif étant l'aménagement d'un second escalier pour permettre l'accueil et l'évacuation du public à l'étage.

4.9 Schéma intercommunal VÉLO

M. le Maire informe de l'élaboration en cours du schéma XXX vélo de la CCVE. L'objectif est de porter une réflexion globalisée à l'échelle de l'intercommunalité sur les mobilités douces. Le plan vélo intègre la création et le réaménagement des pistes actuellement en place pour permettre un usage sécurisé aux cyclistes.

4.10 SCOT CCVE

M. le Maire informe de la tenue dernièrement d'un séminaire à la CCVE dans le cadre de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence de Territoire). L'objectif de Chevannes est la préservation de la zone dite plaine de Chevannes.

L'étude sur le projet de déviation (desserte du Val d'Essonne) se poursuit avec prochainement un entretien avec un cabinet pour recenser les attentes de la commune dans le cadre de l'étude d'opportunité menée par le Département de l'Essonne.

M. le Maire informe avoir sollicité dès 2020 l'intégration d'un accès autoroute en direction de Paris.

Informations prévisions manifestations festives :

Samedi soir final rugby (selon qualification !)

Soirée Halloween

Maintien de la vie locale en ce qui concerne la sécurité suite plan Vigipirate

Le 02 Décembre : Repas de Noël, possibilité de venir avec quelqu'un pour permettre la création de lien.

La séance est clôturée à 20 heures 33 minutes.

Arrêté à la date du **21 DEC. 2023**

Signature

Le secrétaire de séance

M. BOUDOT Stéphane

Signature

Le Président

M. BEN OUADA Sami